

**ROYAUME DU MAROC**

**PROGRAMME : PARC INDUSTRIEL INTEGRE D'AGADIR PARTIE III**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026**

**(Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré  
– Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane)**

**Nom & Prénom** : .....

**CIN N°** : .....

**Demeurant à** : .....

**Agissant pour le compte de la société** .....

**RC N°** .....,sis à.....

## **CLAUSES ET CONDITIONS CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Contexte et objet du présent appel à manifestation d'intérêt**

Dans le cadre des orientations et des objectifs du Plan d'Accélération industrielle et sa déclinaison au niveau de la Région Souss Massa, et l'exécution des stipulations de la convention de mise en valeur du projet du **Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III**, le présent AMI a pour objet, la cession d'un lot de terrain à usage de services n°S1 audit Parc sis à Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane.

Cet Appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute personne morale désirant développer des services, à destination notamment des acteurs économiques et industriels implantés au Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III et zone d'activités avoisinantes.

Le Présent Appel à manifestation d'intérêt a été validé par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement en date du **26/03/2026**.

### **Article 1 : Mode de cession**

La cession du lot de terrain sera consentie sur la base des résultats de l'examen par la commission d'évaluation des offres composée de : Notaire / Représentant du Centre Régional d'Investissement de la Région Souss Massa / Représentant de la Wilaya de la région Souss Massa – Préfecture d'Agadir Ida Outanane / Représentant de l'Agence Urbaine d'Agadir / Représentant de la Direction Régionale de l'Industrie et du Commerce / Al Omrane Souss Massa en qualité de Maître d'Ouvrage du projet.

Le système de notation qui sera utilisé par la commission d'évaluation pour désigner la meilleure offre est détaillé dans l'article 6.

La commission d'évaluation des offres présentera une analyse des dossiers déposés ainsi qu'un classement décroissant des offres qui sera soumis à la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) pour validation.

La CRUI retiendra la meilleure offre en termes de prestations proposées et de prix, conformément au classement des candidatures arrêté par la commission d'évaluation des offres.

### **Article 2 : Désignation du lot objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

Les principales caractéristiques du lot de terrain mis en vente ainsi que sa mise à prix se résument comme suit :

| <b>N° du lot</b> | <b>Superficie cessible provisoire</b> | <b>Mise à prix</b>       |
|------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| S1               | 1 258,00 m <sup>2</sup>               | 800 Dhs / m <sup>2</sup> |

### **Article 3 : Prestations autorisées**

Les prestations autorisées doivent être conformes au cahier des charges du plan du lotissement (tertiaire, commerciale, etc.).

Les soumissionnaires sont invités à veiller à intégrer dans leur proposition, un panel diversifié d'activités en faisant preuve d'inventivité dans l'offre et ayant comme objectif de proposer les services les plus ouverts possibles à tous les actifs et populations de la zone élargie tout en respectant le cahier des charges de la zone.

### **Article 4 : Constitution du dossier de l'offre**

Le dossier de candidature au présent appel à manifestation d'intérêt doit être déposé, en version physique accompagnée d'une copie électronique sur clé USB, contre accusé de réception sous pli fermé cacheté, au bureau d'ordre du Centre Régional d'Investissement Souss Massa.

**La date limite de dépôt des offres est le 16/04/2026 à 16H30** Le dossier de candidature se compose des éléments suivants :

- Dossier Administratif ;
- Dossier Technique ;
- Offre financière.

Le dossier de candidature sera placé dans un pli scellé, fermé et cacheté, portant la mention :  
**« Dossier de candidature relatif à l'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026 (Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré – Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane) ».**

Le pli fermé doit comporter deux (2) enveloppes distinctes comprenant :

a) Première enveloppe : Contient les pièces des dossiers administratif et technique, telle que décrites dans les articles **4.1 et 4.2** du présent AMI. Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention **« Dossiers Administratif et technique »**.

b) Deuxième enveloppe : Contient les pièces de l'offre financière du concurrent, telle que décrites dans l'article **4.3** du présent AMI. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention **« Offre financière »** ; ainsi qu'une clé USB regroupant l'ensemble des documents au format électronique.

Le pli fermé doit comporter sur sa face les éléments suivants :

**L'offre est à déposer au niveau du Bureau d'Ordre du Centre Régional d'Investissement de la région Souss Massa sous plis cacheté fermé :**

L'identité de l'entité représentant le concurrent et déposant le dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;

La mention : « Offre à n'ouvrir que par le comité compétent ».

#### **4.1 : Dossier administratif**

Le dossier administratif doit contenir :

- Une demande de participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, adressée à l'attention de Madame la Directrice du Centre Régional d'Investissement Souss Massa, conformément au modèle de **(l'annexe 1)**.
- Déclaration sur l'honneur et engagement signée et légalisée **(annexe 2)** ;
- Statuts de la société certifiés conforme ;
- PV de nomination du gérant ;
- Délégation de pouvoir du représentant de l'investisseur (le cas échéant) ;
- Modèle 7 du registre de commerce datant de moins de 03 mois (personne morale) ;
- Une attestation de relevé de l'identité bancaire dûment signée et cachetée ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 06 mois, délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume ;
- Le présent règlement de consultation, dûment paraphé sur toutes les pages, signé avec la mention « lu et accepté sans réserve » ;
- L'attestation de visite des lieux **(annexe 4)**, dûment signée et légalisée ;
- Le cahier des charges relatif au PIIA-III **(annexe 5)**, dûment paraphé sur toutes les pages, signé et légalisé avec la mention « lu et accepté sans réserve » ;
- Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) datant de moins de six mois, ou tout organisme de prévoyance sociale, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

Le soumissionnaire doit justifier, à travers les pièces sociales et administratives produites dans son dossier, notamment les statuts mis à jour ou le modèle 7, que son siège social est situé dans la Région de Souss-Massa ou qu'il y dispose d'une succursale, agence ou représentation régulièrement établie. À défaut, il doit fournir un engagement écrit, daté, signé et légalisé, par lequel il s'oblige, en cas de retenue de son offre, à procéder à l'ouverture effective d'une succursale, agence ou représentation dans la Région de Souss-Massa dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de validation de l'affectation par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI).

#### **4.2 : Dossier technique :**

Le dossier technique doit contenir :

##### **L'offre technique détaillée des prestations envisagées (Le business-plan) :**

- a. Type de prestations (intégration avec les prestations autorisées),
- b. Nombre d'emplois directs à créer pendant les 3 premières années,

Le soumissionnaire devra présenter un plan prévisionnel des emplois à créer, en précisant les effectifs projetés, les profils recherchés et les engagements pris en faveur du recrutement local, en particulier au bénéfice des ressources humaines de la Région Souss-Massa.

- c. Investissement prévu pendant les 3 premières années,
- d. Délai de valorisation,
- e. Plan de financement,
- f. Chiffre d'affaires prévisionnel pendant les 3 premières années,
- g. Un Avant-Projet-Sommaire contenant : (un plan de masse et des niveaux du projet indiquant toutes les dimensions, les surfaces, l'affectation des locaux ainsi que les reculs par rapport aux voies et aux mitoyens, les coupes et les façades du projet ainsi qu'une note de calcul détaillée (surfaces planchers, surface constructible.),

### 4.3 : Offre financière :

#### L'offre financière doit contenir :

- L'offre de prix (**annexe 3**)
- Un chèque certifié, ou un chèque de banque d'un montant de 50% du prix offert, libellé au nom de la Société Al Omrane Souss Massa S.A ;

#### **Article 5 : dépôt des offres**

Les dossiers des offres seront déposés sous plis cachetés fermés avec la mention « Appel à Manifestation d'intérêt, lot de services du PIIA Partie III », au Bureau d'ordre du Centre Régional d'Investissement de la Région Souss Massa. **La date limite de dépôt des offres est le 16/04/2026 à 16H30.**

#### **Article 6 : Base de sélection des offres et notation**

Il sera adopté le canevas de sélection et de notation suivant :

|                        | Critère                                                                                                    | Mode de notation                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Note technique</b>  | <b><u>L'offre technique détaillée des prestations envisagées (Le business-plan) : (sur 100 points)</u></b> |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                        | 1. Type de prestations (intégration avec les prestations autorisées dans le PIIA),                         | En fonction du taux d'intégration au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 20                                                                                                               |
|                        | 2. Nombre d'emplois directs à créer dans les 3 premières années,                                           | En fonction du nombre d'emplois au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 20                                                                                                                 |
|                        | 3. Investissement prévu dans les 5 premières années,                                                       | En fonction du montant d'investissement au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 20                                                                                                         |
|                        | 4. Délai de valorisation                                                                                   | En fonction de l'analyse des délais au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 15                                                                                                             |
|                        | 5. Capacité financière (plan de financement du projet)                                                     | En fonction de l'analyse des ressources financières au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10                                                                                             |
|                        | 6. Chiffre d'affaires prévisionnel dans les 5 premières années                                             | En fonction de l'analyse du montant du CA au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10                                                                                                       |
|                        | 7. Respect du cahier des charges de la zone                                                                | En fonction de l'examen du concept architectural présenté dans l'APS, la note attribuée est de 05 points. Dans le cas du non-respect des termes du cahier des charges notamment (COS, CUS, Hauteur), le soumissionnaire sera automatiquement éliminé. |
| <b>Note financière</b> | 8. Prix Offert (sur 100 points)                                                                            | 10 points pour toute plage de 100 Dhs/m <sup>2</sup> cessible additionnelles à la mise à prix fixée.                                                                                                                                                  |

Le détail des notations se présente comme suit, tenant compte de la superficie du lot qui est largement inférieure aux lots de service des PIIA Parties 1 et 2 :  
Note technique (100 points)

### 1. Type de prestations (20 points)

| Critère                            | Points | Conditions                                                                                    |
|------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Services intégrés multi-sectoriels | 20     | Minimum <b>2 types</b> de services différents avec business plan détaillé pour chaque service |
| Service unique spécialisé          | 10     | Un seul type de service proposé mais à forte valeur ajoutée                                   |
| Non conforme ou insuffisant        | 00     | Services non autorisés, non détaillés ou non adaptés aux besoins de la zone                   |

### 2. Nombre d'emplois directs à créer dans les 3 premières années d'activité (20 points)

| Nombre d'emplois directs (*) | Points    |
|------------------------------|-----------|
| > 25 emplois                 | <b>20</b> |
| 15-25 emplois                | <b>10</b> |
| < 15 emplois                 | <b>0</b>  |

(\*) Les emplois doivent être justifiés par des fiches de postes et un plan de recrutement détaillé.

### 3. Investissement prévu dans les 03 premières années d'activité (20 points)

| Montant d'investissement | Points    |
|--------------------------|-----------|
| > 10 millions DH         | <b>20</b> |
| 5 à 10 millions DH       | <b>10</b> |
| < 5 millions DH          | <b>0</b>  |

L'investissement doit être détaillé par poste (construction, équipements, aménagements, etc.) avec un planning prévisionnel.

### 4. Délai de valorisation (15 points)

| Délai de mise en service | Points    | Conditions                                                 |
|--------------------------|-----------|------------------------------------------------------------|
| < 24 mois                | <b>15</b> | Projet clé en main avec planning détaillé et jalons précis |
| 24-30 mois               | <b>10</b> | Planning réaliste avec étapes de réalisation définies      |
| > 30 mois                | <b>00</b> | Délai excessif non justifié                                |

### 5. Capacité financière (Plan de financement du projet) (10 points)

| Structure financière                            | Points    | Justificatifs requis                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds propres <b>≥ 25%</b> de l'investissement  | <b>10</b> | Attestations de solde récentes ou/et liasses fiscales des 03 dernières années d'activité pour justifier l'incorporation d'un compte courant d'associé |
| Fonds propres <b>15-24%</b> de l'investissement | <b>07</b> | Plan de financement avec garanties suffisantes (documents justifiant la capacité financière)                                                          |
| Fonds propres < <b>15%</b> de l'investissement  | <b>05</b> | Structure financière insuffisante                                                                                                                     |

### 6. Chiffre d'affaires prévisionnel pour les 03 premières années (10 points)

| CA annuel moyen prévu | Points |
|-----------------------|--------|
| > 6 millions DH       | 10     |
| 3 à 6 millions DH     | 07     |
| <3 millions DH        | 05     |

Le chiffre d'affaires doit être justifié sur présentation détaillée des hypothèses de calcul.

## 7. Respect des dispositions urbanistique dans le cahier des charges (05 points)

| Respect des dispositions urbanistiques dans le cahier des charges | Points                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                   | Respect stricte du cahier des charges de la zone (respect du COS, CUS, Hauteur, activité...) | Oui |
|                                                                   | Non                                                                                          | 0   |

*Si la note obtenue est « 0 », le soumissionnaire sera automatiquement écarté.*

**Les offres ayants obtenues une note technique inférieure à 60 points seront automatiquement éliminées.**

**La note globale est calculée comme suit :**

$$\text{Note globale} = \text{note technique} \times 80 \% + \text{note financière} \times 20\%$$

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus grande note est considéré comme attributaire du lot choisi.

### **Article 7 : Prix et Modalités de cession**

L'attribution par la CRUI ne sera effective qu'après signature du cahier des charges du projet du Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III afférent au lot de service et l'encaissement de 50% du prix total du lot, par Al Omrane Souss Massa qui est en charge de l'aménagement du Parc Industriel Intégré Partie III conformément à sa convention de mise en valeur.

La signature du contrat de vente définitif se fera immédiatement après paiement du reliquat du prix de vente et l'obtention du quitus confirmant la mise en exploitation dudit projet et la valorisation du lot conformément aux prescriptions du cahier des charges du lotissement du Parc Industriel Intégré d'Agadir - Partie 3 et aux conditions de la présente attribution du lot arrêtées par la CRUI.

### **Article 8 : Paiement de l'avance sur prix**

L'acquéreur produira dans son offre financière le montant correspondant à 50% du prix total proposé du lot, sous forme d'un chèque certifié ou chèque de banque libellé au profit de la société Al Omrane Souss Massa qui est en charge de l'aménagement du Parc Industriel Intégré Partie III conformément à sa convention de mise en valeur.

En cas d'acceptation de l'offre, le chèque certifié sera automatiquement versé au compte de La société Al Omrane Souss Massa dédié au projet.

En cas de désistement de l'acquéreur, après validation de l'offre par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement, le montant versé lui sera remboursé après déduction de 5% du prix du lot TTC.

Les chèques remis seront restitués aux candidats dont l'offre n'est pas retenue, quinze jours à compter de la date de publication des résultats.

### **Article 9 : Interdiction d'aliénation ou de location avant valorisation du lot**

Le bénéficiaire est tenu d'entamer les travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges du lotissement du Parc Industriel Intégré d'Agadir - Partie 3, aux conditions d'attribution du lot arrêtées par la CRUI et aux stipulations de l'acte de vente.

Toute transaction d'aliénation ne peut être engagée qu'après valorisation effective du lot, démarrage effectif de l'exploitation du projet d'investissement et obtention du quitus délivré à cet effet.

En conséquence, il est interdit à l'acquéreur, directement ou indirectement, d'aliéner, de louer, de sous-louer, de mettre à disposition, de céder ou de transférer, à quelque titre que ce soit, tout ou partie du lot acquis avant la satisfaction complète de l'ensemble des obligations résultant du cahier des charges du lotissement du Parc Industriel Intégré d'Agadir - Partie 3, et de satisfaire les conditions d'attribution du lot arrêtées par la CRUI.

Toute opération réalisée en violation des dispositions du présent article sera considérée comme irrégulière, sans préjudice des sanctions, mesures de retrait ou poursuites susceptibles d'être engagées conformément à la réglementation en vigueur et aux stipulations contractuelles applicables.

### **Article 10 : Déchéance**

La Commission Régionale Unifiée d'Investissement se réserve le droit de prononcer la déchéance à l'encontre de « L'acquéreur » dans le cas du non-respect de ses engagements et du non-respect des termes du cahier des charges du Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III.

### **Article 11 : Election de domicile**

Pour l'exécution du présent cahier des charges et de ses suites, les parties font élection de domicile à l'adresse de leur siège social telle que mentionnée dans les documents fournis, notamment le modèle 7.

Toute notification ou correspondance sera valablement effectuée à cette adresse, sauf notification préalable de changement.

### **Article 12 : Compétence**

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat relève de la compétence exclusive du tribunal administratif d'Agadir.

Fait à ....., le .....

**Lu et approuvé,  
L'acquéreur**  
(Signé et légalisé)

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026**  
**(Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré**  
**– Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane)**

**Annexe 1 : Modèle de demande de participation à l'AMI**

**Cas : Personne morale / Personne physique**

Nom, Prénom :  
Raison sociale :  
Adresse :  
N° de Téléphone :  
N° de Fax :  
E-mail :

**A l'attention de Madame la Directrice du  
Centre Régional d'Investissement Souss Massa  
Cité Founty B.P : 31.333, Agadir, 80000, Maroc**

Madame la Directrice,

Je soussigné,

....., de nationalité ....., demeurant à ....., titulaire de la CNI n° .....

;

Agissant au nom et pour le compte de la Société ....., en qualité de gérant-associé unique, en vertu des statuts signés le ..... et enregistré à ..... en date du ..... sous le numéro .....

Demande à participer à l'AMI pour la mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré – Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane.

**Signature du concurrent**

**Date :**

**Informations concernant l'acquéreur**

|                                                                 |                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dénomination sociale /<br>Nom Prénom                            |                                                                                                                                                       |
| Forme juridique                                                 |                                                                                                                                                       |
| Raison sociale                                                  |                                                                                                                                                       |
| Secteur d'activité<br>(nomenclature marocaine<br>des activités) |                                                                                                                                                       |
| Nature d'activité                                               |                                                                                                                                                       |
| Date de création                                                |                                                                                                                                                       |
| Siège social                                                    |                                                                                                                                                       |
| Registre de commerce                                            |                                                                                                                                                       |
| Tribunal d'inscription RC                                       |                                                                                                                                                       |
| Administration/Gérance                                          |                                                                                                                                                       |
| Répartition du capital                                          |                                                                                                                                                       |
| Personne de contact                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom :</li><li>• Prénom :</li><li>• Fonction :</li><li>• Coordonnées (Téléphone et adresse e-mail) :</li></ul> |

**Signature du concurrent****Date :**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026**  
**(Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré**  
**– Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane)**

**Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur et engagement**

**A - Pour les personnes physiques :**

**1. Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte :**

Je soussigné.....

(Nom, prénom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone :

.....

Numéro du fax :

.....

....

Adresse électronique :

.....

Adresse du domicile élu :

.....

Affilié à la CNSS **(2)** sous le numéro :

.....

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro:

.....

Inscrit à la taxe professionnelle sous le numéro :

.....

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :

.....

Relevé d'identité bancaire.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

**B - Pour les personnes morales :**

**1. Cas des sociétés :**

Je soussigné .....

Agissant au nom et pour le compte de **La Société** ....., au capital social de : ..... **Dhs** ;

Numéro téléphone : .....

Numéro du fax : .....

Adresse électronique : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS, sous le numéro : .....

Inscrite au registre du commerce ....., sous le numéro : .....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro : .....

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise : .....

Relevé d'identité bancaire: .....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

**Déclare sur l'honneur :**

- Que les informations fournies dans la présente déclaration sur l'honneur, ainsi que dans l'ensemble des pièces jointes à mon dossier de candidature, sont sincères, exactes et complètes ;
- Ne pas avoir proposé, directement ou par personne interposée, des promesses, dons ou avantages en vue d'influencer la procédure de sélection des concurrents ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts ;
- Ne pas avoir participé à l'élaboration ou à la préparation du dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concerné ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire ;
- Qu'en cas de sélection, au titre de cet AMI, la structuration juridique de l'entité devant réaliser le projet (notamment sa forme juridique, l'identité de ses actionnaires et leur contribution au capital) restera inchangée jusqu'à la valorisation et la réalisation du projet ;
- Ne pas avoir de contentieux en cours avec le Royaume du Maroc, ni être une société affiliée à toute société ayant un contentieux en cours avec le Royaume du Maroc ;
- Ne pas être en état de violation des lois et règlements du Royaume du Maroc en matière de protection de l'environnement, de droit du travail, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Ne pas avoir fait l'objet, lors des trois (3) dernières années, d'une interdiction temporaire ou définitive de participer à des appels d'offres publics dans mon pays d'origine ou au Royaume du Maroc ;
- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente du lot de services sis au programme Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III - Avoir visité et pris connaissance de la situation physique et juridique du lot objet de mon offre ;
- M'engage à respecter les clauses du présent cahier des charges régissant la vente du lot objet de mon offre.
- A régler le prix proposé pour l'acquisition du lot objet de mon offre dans les délais fixés dans le cahier des charges de valorisation.
- M'engage à disposer, à la date du dépôt de mon dossier, soit d'un siège social situé dans la Région de Souss-Massa, soit d'une succursale, agence ou représentation régulièrement établie dans ladite région ; à défaut, je m'engage, en cas de sélection, à ouvrir effectivement une succursale, agence ou représentation dans la Région de Souss-Massa dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de validation de l'affectation par la CRUI, et à en justifier par les documents requis.
- M'engage à accorder une priorité au recrutement local, notamment au profit des ressources humaines de la Région Souss-Massa, lors des phases de réalisation et d'exploitation du projet, dans la limite des qualifications et compétences requises.

**Fait à ....., Le .....**

**Signature et cachet du concurrent**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026**  
**(Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré**  
**– Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane)**

**ANNEXE 3 : Offre de prix**

**PROGRAMME : Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III**

| <b>Désignation</b> | <b>Surface provisoire<br/>en m<sup>2</sup></b> | <b>Prix d'acquisition du m<sup>2</sup><br/>(Prix de l'offre) (En<br/>MAD)</b> | <b>Prix d'acquisition total<br/>(En MAD)</b> |
|--------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Lot S1 de</b>   | <b>1258 m<sup>2</sup></b>                      |                                                                               |                                              |

**Signature du concurrent**  
**Date :**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n°02/2026**  
**(Mise en vente du lot de terrain n°S1 dans le Parc Industriel Intégré**  
**– Partie 3, Commune de Drarga, Préfecture d'Agadir Ida-Outanane)**

**ANNEXE 4**

**ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX**

Je soussigné

.....  
.....

Agissant au nom et pour le compte de .....

.....

Atteste, par la présente avoir visité le lot de services sis au programme **Parc Industriel Intégré d'Agadir Partie III** et reconnais avoir pris acte de l'état d'avancement des travaux dudit programme, de l'état exact du lot objet du présent AMI, et de son emplacement.

**Signature du concurrent**  
(Signé et légalisé)